



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 août 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-154

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026
BUDGET ANNEXE DE
VALORISATION DES EAUX
TRAITÉES
EN SORTIE DE STATION
D'EPURATION (VETSSE)

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 juillet 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 5 août 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par Mme Annick Le Toullec, Mme Romina Woadally par Mme Léanna Naboth, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Barbara Saminadin, M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

Affaire n° 2026-154

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

BUDGET ANNEXE DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 juillet 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de constater la reprise des restes à réaliser de 2025 en investissement, à hauteur de 213 177,18 € en dépenses et de 521 704,52 € en recettes ;

Article 2 : d'approuver le budget supplémentaire 2026 qui s'équilibre à 23 317,42 € en section de fonctionnement et à 521 704,52 € en section d'investissement (restes à réaliser inclus) ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 23 317,42 € en section de fonctionnement et à 521 704,52 € en section d'investissement ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

BUDGET ANNEXE DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le budget supplémentaire (BS) du budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) pour l'exercice 2026.

Le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) par délibération du 5 avril 2016 (affaire n° 2016-052).

Accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Collectivité avait prévu d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service public sous forme de concession (affaire n° 2016-121).

Dans ce contexte, le conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (affaire n° 2017-062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (affaire n° 2017/143 du 05/12/2017) afin de supporter les dépenses de préfiguration du projet.

En février 2018, le Préfet a pris un arrêté n° 2018-181/SG/DRECV portant autorisation du projet de réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, au titre du Code de l'environnement. Cependant, cette autorisation est assortie de dispositions techniques (distance de 5 mètres par rapport aux voies de circulation) mettant en péril sa pertinence et sa viabilité économique et rendant impossible le déploiement du projet.

Le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une grande qualité de l'eau.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique et de la Santé afin de faire évoluer la réglementation, cette dernière ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès du Premier Ministre par courrier du 23 décembre 2020, cosignée par le Président du Territoire de la Côte Ouest, le Président du GIP et le Maire de la commune du Port.

Les épisodes de sécheresse survenus en France hexagonale ont questionné sur le bon usage et la juste répartition de la ressource en eau. Le gouvernement s'est engagé, au travers des 53 mesures du Plan Eau publié en mars 2023, à encourager les usages d'eaux non conventionnels, incluant la réutilisation des eaux usées.

Des assouplissements réglementaires sont ainsi intervenus par arrêté ministériel du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts. Ces assouplissements permettent aujourd'hui à la Ville d'envisager la reprise du projet.

Au préalable, elle devra déposer une nouvelle demande d'autorisation préfectorale, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2023, mais également, mettre à jour les données techniques et économiques du projet par le biais d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et relancer des procédures de consultation.

La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a démarré en octobre 2024. Le montant de cette mission s'élève à **368 934 € HT** avec un financement obtenu de l'Office Français de la Biodiversité et de l'Office de l'Eau à hauteur de **279 900 €**.

■ En section de fonctionnement

Il n'y a pas eu d'inscriptions au budget primitif. Au budget supplémentaire, les mouvements concernent la reprise du résultat de fonctionnement de 2025 à hauteur de **23 317,42 €**. Ce montant est affecté en dépenses aux chapitres 011 et 67 pour l'équilibre budgétaire. La section s'équilibre donc à **23 317,42 €** après le budget supplémentaire.

■ En section d'investissement

Il n'y a pas eu d'inscriptions au budget primitif. Au budget supplémentaire, les mouvements concernent :

- la reprise des restes à réaliser en recettes (**521 704,52 €**) ;
- la reprise des restes à réaliser en dépenses (**213 177,18 €**) ;
- l'inscription du solde déficitaire de 2025 à hauteur de **13 649,25 €** ;
- des inscriptions d'équilibre en dépenses d'équipement (chapitre 20), à hauteur de **294 878,09 €**.

Après BS, la section d'investissement s'équilibre ainsi à **521 704,52 €**.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal est appelé :

- à constater la reprise des restes à réaliser de 2025 en investissement, à hauteur de **213 177,18 €** en dépenses et de **521 704,52 €** en recettes ;
- à approuver le budget supplémentaire 2026 qui s'équilibre à **23 317,42 €** en section de fonctionnement et à **521 704,52 €** en section d'investissement (restes à réaliser inclus) ;
- à arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à **23 317,42 €** en section de fonctionnement et **521 704,52 €** en section d'investissement ;
- à autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET ANNEXE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget primitif	BS	Total
-			
002 – Excédent d'exploitation reporté	0,00	23 317,42	23 317,42
Recettes de fonctionnement	0,00	23 317,42	23 317,42

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget primitif	BS	Total
011 Charges à caractère général	0,00	18 317,42	18 317,42
67 Charges spécifiques	0,00	5 000,00	5 000,00
Dépenses de fonctionnement	0,00	23 317,42	23 317,42

La section de fonctionnement s'équilibre à 23 317,42 € après budget supplémentaire.

■ En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes d'investissement

Chapitre	Budget primitif	BS + RAR	Total
13 - Subventions d'investissement	0,00	521 704,52	521 704,52
Recettes d'investissement	0,00	521 704,52	521 704,52

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget primitif	BS	Total
20 - Immobilisations incorporelles	213 177,18	294 878,09	508 055,27
001 - Solde déficitaire d'investissement reporté		13 649,25	13 649,25
Dépenses d'investissement	213 177,18	308 528,34	521 704,52

La section d'investissement s'équilibre à 521 704,52 € après budget supplémentaire.

Il est à noter que les subventions reprises au chapitre 13 (521 704 €) concernent les restes à réaliser de 2017 relatifs à la subvention d'équipement de la Ville (329 850 €), les subventions d'investissement de l'Office de l'eau et de l'Office Français de la Biodiversité (respectivement 103 850 € et 87 904 €).